



## DES PARTENAIRES

- L'ensemble des associations de personnes handicapées.
- Les communes, les intercommunalités.
- La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH.)
- Les organismes publics et privés intervenant dans les domaines relevant du SDPH.

### VOUS SOUHAITEZ CONTACTER LE SDPH

Par téléphone : 04 13 31 27 70

Par fax : 04 13 31 27 98

Par mail : [sdph@cgl3.fr](mailto:sdph@cgl3.fr)



Service départemental pour les personnes handicapées  
4, quai d'Arenc - CS 70095  
13304 Marseille cedex 02

Direction de la communication - Département des Bouches-du-Rhône - CDP - © : C. Rombi, J.P Herbecq, Shutterstock - Édition octobre 2016 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



**SERVICE DÉPARTEMENTAL**  
POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES







## LE SDPH

Le Service départemental pour les personnes handicapées est un outil d'intervention technique du Département des Bouches-du-Rhône. Rattaché administrativement à la Direction générale adjointe de la Solidarité - Direction des personnes âgées et des personnes handicapées, le SDPH a pour mission de développer, dans le cadre d'un large partenariat avec le tissu associatif du département, toutes les actions et les projets susceptibles de permettre aux personnes handicapées d'exercer les mêmes droits que les autres citoyens.

## CHAMPS D'INTERVENTION

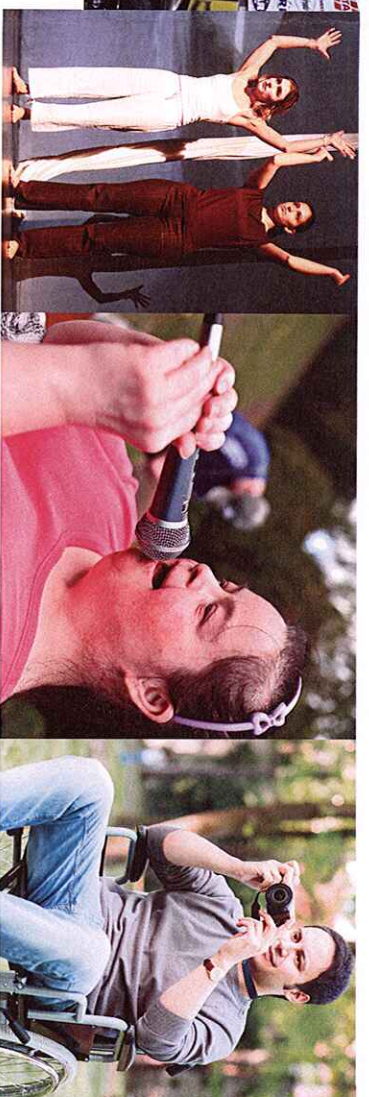
Soucieux de construire des réponses à la fois globales et spécifiques, le SDPH intervient dans différents domaines.

### Accueil et information

- Réserve une écoute attentive aux demandes des personnes en situation de handicap et de leurs proches.
- Oriente vers les associations, les structures, les services et organismes compétents dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes fragilisées par le handicap et de renforcer leur estime de soi.

### Relations avec les associations

- Accueil des associations et de leurs responsables afin de les aider dans leurs démarches administratives pour l'élaboration de leurs demandes de subvention.
- Aide au montage des dossiers de fonctionnement et d'équipement.
- Suivi de l'instruction des dossiers.
- Gestion administrative et financière.
- Conseils à l'élaboration de projets spécifiques.
- Avis techniques auprès de la conseillère départementale, déléguée aux personnes handicapées.



### Accès à la culture, aux sports, aux loisirs et au tourisme

- Appui technique au développement des projets innovants favorisant l'accès à la vie sociale dans les domaines culturels, sportifs, de loisirs et du tourisme.
- Développement d'un partenariat avec les fédérations et comités sur des actions et des projets facilitant la pratique sportive.

### Promotion et organisation d'événements

- Soutien des actions et organisation des manifestations impulsées en partenariat avec les associations dans un but de valorisation et de promotion.
- Participation et représentation aux différentes manifestations organisées par les partenaires.

Dans le cadre de la scolarité, le SDPH apporte son soutien dans toutes les actions de sensibilisation visant à faciliter l'accueil et l'intégration en milieu ordinaire.

### Amélioration du cadre de vie

- Soutien aux projets d'aménagement du logement et d'équipement en aides techniques en partenariat avec l'association CREEDAT (Centre régional ergothérapeutes : études, diagnostics, adaptations techniques), favorisant ainsi le maintien à domicile.

